

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 28 (1957)

Heft: 6

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ceux et celles de la Vallée de Tavannes et de l'Ajoie établissent des liens solides, capables de faire disparaître certaines incompréhensions entre le Jura Sud et le Jura Nord. L'École, plus que jamais, doit être un centre de ralliement pour nos futurs bacheliers. Dans l'esprit du législateur de 1856 dans l'esprit de ceux qui ont établi la nouvelle loi scolaire sur les écoles moyennes qui vient d'entrer en vigueur, l'École cantonale a été créée pour donner l'occasion aux jeunes gens capables de notre Jura de faire leurs études dans un même établissement, en dehors et au-dessus de toutes les questions politiques et confessionnelles. Elle doit travailler à forger l'unité de Jura dans le cadre de notre Constitution cantonale. La situation faite aux lycéens jurassiens, par l'octroi de bourses importantes qui ne sont pas des aumônes mais de justes compensations à des frais souvent considérables que les étudiants de Porrentruy, par exemple, ne connaissent pas, la création d'un home, où jeunes gens et jeunes filles peuvent trouver une pension à des conditions fort acceptables, cette situation, disons-nous, fait que les Jurassiens du Jura Sud n'ont plus de dépenses somptuaires à supporter en faisant étudier leurs enfants à Porrentruy. Et qu'on ne vienne pas mêler notre gymnase à la question jurassienne. L'École cantonale est au-dessus de toutes les divisions. Son but est connu. En s'attachant à donner à nos gymnasiens de solides connaissances, en développant chez eux le goût des études, en les formant pour qu'ils puissent affronter la vie pratique sans trop de difficultés ou continuer leurs études dans les meilleures conditions, elle répond aux vœux de tous les Jurassiens. C'est bien la raison pour laquelle elle a trouvé tant de défenseurs au cours de sa longue existence et c'est aussi pourquoi, aujourd'hui encore, elle continue à jouir de la confiance des parents, du soutien de l'Etat et de la sympathie agissante de ses anciens élèves.

L'École cantonale fêtera le centenaire de sa fondation en 1958. Ce sera là un grand événement pour tous ceux qui se réjouissent de voir la « vieille maison » donner une preuve nouvelle de sa raison d'être et de sa vitalité. Cet anniversaire lui vaudra, nous n'en doutons pas un instant, maints témoignages de reconnaissance pour l'œuvre accomplie et d'encouragement à rester dans la voie tracée par ses fondateurs tout en s'adaptant aux besoins d'un enseignement moderne. Ses amis, les autorités, parents et élèves seront là pour lui dire leur sympathie et leur confiance. Ce sera l'occasion, une occasion magnifique d'établir de nouveaux liens entre notre gymnase et les représentants de tous nos districts jurassiens et de repartir d'un cœur vaillant à la conquête de nouveaux lauriers dont nos bacheliers seront les premiers à se réjouir et à bénéficier. Ainsi, tout sera bien.

Paul CALAME.

CHRONIQUE ECONOMIQUE

Des exemples qui doivent être suivis par d'autres. — Il serait vraiment à souhaiter que certains exemples soient suivis par d'autres. Ainsi, l'engagement que viennent de prendre les producteurs de bois envers M. Holenstein de ne pas augmenter leurs prix pendant l'année en cours. Ce faisant, ils suivent l'exemple des industries de matériaux de cons-

truction qui ont offert le même engagement dix jours avant au même conseiller fédéral. Voici donc deux industries importantes parmi les fournisseurs de matières premières pour la construction qui font un effort sérieux pour contribuer à la stabilisation des prix dans le bâtiment. Nous ne pouvons que réitérer notre vœu que ces exemples soient suivis par d'autres.

L'augmentation du taux de l'escompte. — La nouvelle la plus importante et la plus spectaculaire, au point de vue économique, ces derniers temps, a certainement été l'augmentation du taux de l'escompte accompagnée d'une mise en garde solennelle du Conseil fédéral. Pour que notre institut d'émission rompe avec vingt et une années de stabilité et s'engage sur la voie malgré tout incertaine de la politique du taux de l'escompte, il faut croire que la situation économique donne lieu à de sérieuses inquiétudes. Il ne fait pas de doute que l'opération de freinage est nécessaire. Elle se traduira cependant dans l'avenir immédiat par un renchérissement : déjà les emprunts en cours ont dû s'adapter à la situation nouvelle et augmenter le taux à 4 %.

Qu'en est-il du marché des capitaux ? — Les diverses sources auxquelles le marché suisse des capitaux s'alimente ne laissent d'avoir un débit fort abondant. Le Suisse n'a jamais tant épargné que ces dernières années. Les quelques éléments qui, en 1956, ont restreint dans certains cas l'offre de fonds disponibles ont sans doute été balancés par d'autres facteurs favorables (augmentation probable des placements des assurances privées et des caisses de pension). Pourquoi observons-nous alors une telle tension sur le marché des capitaux, et spécialement sur le marché des émissions ? L'offre étant pour le moins normale, c'est donc la demande qui ne l'est pas ? Cette hypothèse pose elle-même une question, celle d'une rupture d'équilibre au sein de notre économie.

La Suisse vit-elle au-dessus de ses moyens ? — Une situation doit donner à réfléchir, c'est notre commerce extérieur.

Les chiffres de notre commerce extérieur du mois d'avril, sans constituer de records, en établissent tout de même un : un déficit exceptionnellement élevé de 199 millions. Si l'on multiplie ce chiffre par douze, c'est-à-dire si tous les mois présentaient un déficit de la même importance, on arriverait à un découvert annuel de quelque 2,4 milliards ; plus que le total du budget de la Confédération, plus qu'un dixième de notre revenu national, trois fois le déficit de 1955 !

On dira qu'un haut degré d'importations est excellent dans le sens qu'il maintient un niveau des prix bas. On rétorquera aussi que le déficit commercial de notre pays a encore été régulièrement compensé par l'excédent de la balance des revenus. Cela est vrai ; ou plutôt cela a été vrai. Aujourd'hui, l'excédent de notre balance des revenus s'est aussi rétréci et si notre fureur d'achat à l'étranger continue au même rythme, il n'y aura bientôt plus rien pour couvrir le déficit : il faudra alors bel et bien sortir des quantités importantes d'or.

On a vraiment l'impression aujourd'hui que la Suisse vit au-dessus de ses moyens. Nous nous offrons trop d'importations de luxe. Nous ferions mieux de constituer des économies. Elles pourraient nous rendre service un jour.

Le régime des blés et les fraudes. — Le rapport de gestion de l'administration fédérale pour 1956 nous apprend que les infractions au régime des blés sont toujours très nombreuses. Des enquêtes pénales

ont dû être menées contre des meuniers, des producteurs de céréales et d'autres personnes qui avaient falsifié leurs livres et leurs rapports de contrôle. Afin d'obtenir illicitement des subventions, 600 000 kilos de farine blanche auraient été annoncés comme farine bise. Des mandats de répression ont été envoyés par les instances administratives dans 424 cas. Le montant des amendes atteint 32.672 francs. La farine panifiable a aussi été employée pour l'affouragement et les contrevenants à la réglementation actuelle, punis sévèrement. Mais l'administration fédérale des blés sait que tous les fraudeurs ne sont pas découverts. Il lui faudrait encore davantage de moyens de contrôle. On se demande si le régime des blés d'aujourd'hui, avec ses multiples prescriptions, ne sert pas les candidats à l'infraction.

Résultat financier des Forces Motrices Bernoises S. A. pour 1956. —

Le résultat financier de l'exercice est le suivant : Les recettes réalisées par le service de vente d'énergie ont passé de 64 652 121.50 francs à 70 852 655 francs. La progression est due en premier lieu à l'accroissement de la fourniture d'énergie au réseau général. Les dépenses ont passé de 50 750 875.40 francs à 57 030 855.20 francs ; cette augmentation provient essentiellement de l'accroissement des importations d'énergie et de celui des quantités d'énergie retirées auprès d'entreprises suisses d'électricité. L'excédent brut des recettes du service de vente d'énergie se monte à 15 342 569.50 francs (exercice précédent 15 250 045.15 francs).

Le service des installations a de nouveau été très occupé durant toute l'année et a augmenté son chiffre d'affaires. Les recettes s'élèvent à 15 827 228 francs et les dépenses à 15 295 308.65 francs. Il en résulte par conséquent un excédent brut des recettes du service des installations de 531 919.35 francs (459 022.75 francs).

L'excédent brut des recettes des deux services atteint au total 15 874 488.85 francs contre 15 709 067.90 francs l'exercice précédent.

Le compte de profits et pertes boucle, après couverture des impôts et redevances, par un excédent de 12 812 824.35 francs (12 658 058.65 francs). Avec un total de 3 955 505.20 francs en 1956, le compte impôts, redevances et charges concessionnaires a subi une augmentation de 98 130.65 francs.

Erratum

L'article « Les fresques de la Chapelle de Chalière », paru dans notre No 5/1957 porte par erreur la signature de M. Georges Reusser. Son auteur ne nous est pas connu. La rédaction.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : F. Reusser, Moutier — Secrétaire : R. Steiner, Delémont
Caissier : H. Farron, Delémont

Rédaction du bulletin : Responsables MM. F. Reusser et R. Steiner

Administration du bulletin : R. Steiner, Delémont

Publicité : Par l'administration du bulletin, Delémont

Comptes de chèques postaux : caisse générale Delémont, IVa 2086 ; pour abonnements : R. Steiner, Delémont, IVa 3250. — Téléphones : président : (032) 6 40 07 ; secrétariat : (066) 2 25 81 ou 2 15 83 ; caissier : (066) 2 14 37